



ARRÊTÉ DE POLICE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
CENTRE COMMERCIAL « LE XV »
DU 27/09/2025 AU 28/09/2025

Le Maire de la Commune de PECHBONNIEU,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande n°POLICE/2025/042 en date du 20/08/2028 par laquelle Le Comité des Fêtes de Pechbonnieu, représenté par son président Monsieur Philippe DA CUHNA, demande l'autorisation pour organiser un vide-grenier au centre commercial « Le XV » à PECHBONNIEU (31140) ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures d'ordre et de police, à l'effet d'assurer la protection du domaine public, la sûreté et la commodité de passage,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Le centre commercial « Le XV » et les parkings attenants seront fermés à la circulation et au stationnement dans les conditions définies ci-après.
- ARTICLE 2** **Cette réglementation sera applicable à compter du Samedi 27 septembre 2025 à 18h00 jusqu'au Dimanche 28 septembre 2025 à 18h00.**
- ARTICLE 3** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- ARTICLE 4** Madame le Maire de PECHBONNIEU, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST, le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à PECHBONNIEU le 10/09/2025
La Maire, Madame **Sabine GEUL GOMEZ**

ARRÊTÉ PM/2025/042 — DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE :

10/09/
2025